

ANNEXE – CONDITIONS DE PARTICIPATION AU CONCERTS EN BIB

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE CONCERT EN BIB

Faire vivre la musique en bibliothèque autrement, c'est possible !

Pour encourager le développement d'une offre culturelle autour des collections, valoriser la musique en réponse à la baisse des prêts et soutenir la création artistique locale, les actions musicales en bibliothèques, créatrices de rencontres et de dynamiques nouvelles, sont un levier incontournable ! Elles offrent une visibilité à des talents régionaux et permettent à des publics de petites et moyennes communes d'assister à un concert près de chez eux en découvrant un autre aspect de la culture en médiathèque.

Cette manifestation est une véritable opportunité pour faire connaître la bibliothèque sous un nouveau jour !

Les objectifs sont :

- Créer la rencontre entre les publics et les artistes locaux ;
- Proposer des concerts sur des territoires souvent dépourvus de lieux dédiés ;
- Proposer des animations musicales dans les bibliothèques pour valoriser les fonds musicaux ;
- Entretenir le lien entre les bibliothécaires, les publics et les artistes

2. QUI PEUT CANDIDATER ?

Deux appels à projet distincts sont proposés :

- Un appel à projet ouvert aux intercommunalités en réseau ;
- Un appel à projets ouvert aux bibliothèques conventionnées hors réseau.

3. LES ENGAGEMENTS

Les engagements de la MDO

Les bibliothèques sélectionnées bénéficieront en fonction de leur choix :

- Le financement du concert (dans la limite de 6 bibliothèques retenues)
- La prise en charge des droits SACEM
- La programmation artistique faite par la MDO et ses partenaires
- L'accompagnement humain et technique : conseil sur l'accueil du groupe, accueil, coordination, suivi technique
- La présence et coordination jour J sauf si en autonomie
- La création de la communication (flyers, affiche, visuels...)
- La mise à disposition de matériel d'animation (kits de médiation, expositions, valises musicales...)
- La mise à disposition d'outils de suivi et d'évaluation

Les engagements de la commune et/ou de l'intercommunalité partenaire

- Les repas sont à la charge de la bibliothèque accueillante (artistes, techniciens et personnel de la MDO)
- La bibliothèque devra prévoir un espace loge pour les artistes et techniciens avec un catering (gâteaux / eau / fruits)
- L'accueil et gestion du public
- L'installation de la salle
- Les actions de médiation autour de la musique durant le mois dédié
- Le pot de fin de concert
- La diffusion de la communication sur son territoire et en lien avec les bibliothèques voisines
- Le développement de partenariats pour toucher les publics éloignés ou empêchés

- Les bibliothèques retenues devront nous fournir une copie du procès-verbal de la commission de sécurité (trouvable en Mairie) notifiant le type de bâtiment : S pour les bibliothèques et la catégorie de l'ERP (pour plus d'information : entreprendre.service-public.fr)

4. LES MODALITES DE FINANCEMENT ET CRITERES DE SELECTION

- Financement de la MDO

La MDO financera un concert en fonction du nombre de candidatures et du projet présentant à minima 3 des critères mentionnés ci-après :

- ☐ 1^{ère} participation : une attention particulière sera portée aux bibliothèques n'ayant pas encore reçu de concert
- ☐ Commune rurale
- ☐ **Les concerts devront avoir lieu dans la bibliothèque** : la bibliothèque participante devra donc prévoir un espace suffisant dans ses locaux pour accueillir le groupe, la technique et le public (concert forme légère)
- ☐ Cohérence territoriale du projet
- ☐ Actions de médiation autour de la musique
- ☐ Partenariats locaux mobilisés
- ☐ diversité des publics ciblés
- ☐ Coopération inter-bibliothèques
- ☐ Autonomie dans l'organisation (cf 6. Autonomie des bibliothèques)

- Financement total

La commune et/ou l'intercommunalité peuvent choisir de financer totalement le concert si elles le souhaitent. Elles peuvent en faire la demande à l'équipe référente de la MDO qui organisera avec la bibliothèque la date et le choix de l'artiste en lien avec la programmation 2026. Elles bénéficieront de la communication départementale.

- Grille tarifaire

La Médiathèque départementale travaille en partenariat avec des structures locales.

Pour les communes et intercommunalités souhaitant financer à 100% un concert durant le dispositif « Concert en bibliothèque » avec notre partenaire Célébrations Days Records, elles bénéficieront de tarifs préférentielles, de supports de communication départementaux et d'une programmation d'artistes en lien avec le temps fort de la MDO.

Grille tarifaire (non contractuel) :

- Solo => 760 € HT soit 801,80 € TTC (TVA à 5,5%)
- Duo => 990 € HT soit 1 044,45 € TTC (TVA à 5,5%)
- Trio => 1320 € HT soit 1 392,60 € TTC (TVA à 5,5%)
- Quatuor => 1650 € HT soit 1 740,75 € TTC (TVA à 5,5%)

Ces tarifs comprennent le salaire de tous les musiciens, le salaire du technicien, les frais de production et administratifs, le matériel de sonorisation, la taxe du CNM, les transports et la TVA. Il reste à la charge de l'organisateur les frais de SACEM ainsi que les frais de transports et de bouche pour les musiciens et l'équipe technique.

5. L'AUTONOMIE DES BIBLIOTHEQUES

Les bibliothèques peuvent organiser un concert en autonomie. Cela signifie notamment :

- L'accueil en direct de l'artiste et de l'équipe technique (prise en charge du transport de l'artiste (si nécessaire) de son lieu d'hébergement ou de la gare) ;
- L'accueil dans la bibliothèque, gestion de la collation, du repas, de la loge... ;
- L'installation technique : en fonction des besoins exprimés dans la fiche technique : prise en charge du matériel technique, installation et régie ;
- La gestion de l'accueil public : accueil, émargement...

6. LES ACTIONS DE MÉDIATION

La médiation est au cœur du projet « Concerts en bib » afin de faire découvrir la musique et les artistes locaux. Cette médiation **valorise les collections**, suscitent la curiosité et **invitent à prolonger l'expérience du spectacle** par d'autres temps en bibliothèque. La médiation **contribue ainsi à élargir et diversifier les publics** tout en ancrant le festival dans la vie culturelle locale. Enfin, elle **renforce le rôle de la bibliothèque comme lieu vivant de transmission**, d'imaginaire et de lien social.

7. PUBLICS CIBLES

En accueillant un concert, les bibliothèques candidates doivent s'engager dans une démarche inclusive, en direction des publics dits éloignés du livre et de la culture, parmi lesquels on trouve notamment :

- | | |
|--|---|
| ☐ Enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance | ☐ Petite enfance |
| ☐ Allophones | ☐ Personnes en situation de handicap |
| ☐ Jeunes avec besoins éducatifs particuliers | ☐ Personnes âgées |
| ☐ Publics en situation de fragilité sociale | ☐ Publics sous main de justice |
| ☐ Personnes en situation d'illettrisme ou de grande difficulté de lecture | ☐ Parents et accompagnants |

8. PARTENARIATS LOCAUX A PRIVILEGIER

Les partenariats locaux jouent un rôle essentiel dans la réussite d'un événement culturel en ancrant le projet dans son territoire et en mobilisant les acteurs de proximité. Ils permettent de toucher des publics souvent éloignés de l'offre culturelle, en s'appuyant sur des structures connues et accessibles comme les bibliothèques. Ces collaborations renforcent la légitimité de l'événement tout en valorisant les ressources locales. Les Concerts en bib s'inscrivent ainsi dans une dynamique territoriale inclusive et durable.

La réussite du projet dépend donc d'une implication active et concertée des partenaires locaux.

- Structures médico-sociales
- Établissements scolaires
- Structures à caractères sociales
- Maison de retraites
- Associations locales
- Structures jeunesse, etc.

9. LES ETAPES CLES

→ Vous remplissez et envoyez votre dossier de candidature après l'avoir validé avec votre bibliothécaire référent de secteur au plus tard le 20/03/2026.

→ Vous recevez une réponse de la MDO début mai 2026. Si votre dossier a été retenu nous vous transmettrons toutes les informations concernant votre concert : date, heure, nom de l'artiste ou du groupe.

→ Vous choisissez l'artiste ou groupes proposés par la MDO en fonction de la taille de la bibliothèque, du nombre de musiciens dans la formation et proposez 2 ou 3 dates de concert (la sélection 2026 et playlist seront envoyés en amont)

→ Vous participez à la réunion de lancement organisée par la MDO

→ Vous travaillez avec les bibliothèques voisines afin de faire vivre cet événement par le biais d'exposition ou d'ateliers spécifiques

→ Vous informez vos partenaires afin d'ouvrir le concert au plus grand nombre

→ Un mois avant le concert, vous recevez la feuille de route et la fiche technique. Elle détaille les conditions techniques nécessaires à l'organisation du concert et liste le nombre de repas à prévoir pour les artistes si besoin. N'oubliez pas de

prévoir également le budget nécessaire pour du café et des biscuits à l'arrivée de l'équipe technique et des artistes mais aussi pour un éventuel verre de l'amitié à l'issue du concert.

→ Un mois avant le concert, vous préparez votre communication: bulletin communal, réseaux sociaux grâce aux supports numériques envoyés par la MDO. N'oubliez pas de rappeler à votre tutelle qu'un concert est organisé dans votre structure afin que les élus puissent participer. Vous pouvez également convier la presse locale. La MDO vous fait parvenir les affiches et flyers de votre concert via la navette. Vous devez les diffuser sur votre territoire. Cette étape est très importante pour le succès de votre projet.

→ **Un** mois avant le concert l'équipe dédiée de la MDO peut, si vous le demandez, venir visiter votre bibliothèque pour faire un point avec vous sur l'installation de la salle.

→ 8 jours avant le concert, vous préparez l'accueil des artistes : Réservation des éventuels repas, commandes pour l'accueil des artistes et le verre de l'amitié.

→ Le jour du concert vous préparez la salle (aménagement de l'espace, installation des chaises pour le public, ...) et accueillez l'équipe technique, les artistes et le public.

→ Après le concert vous remplissez et envoyez le bilan de votre concert à la MDO.

10. CONDITIONS GENERALES

Nombre de bibliothèques retenues : **6 maximum**

- La jauge maximale est de 50 personnes
- Les concerts seront programmés de mi-septembre à mi-octobre
- Chaque projet doit être porté par un référent intercommunal identifié (quand signature d'un CTL)
- L'intercommunalité doit être partie prenante du projet (quand signature d'un CTL)